

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 06969
Numéro SIREN : 511 709 677
Nom ou dénomination : ADENES

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 92597

AUDITEURS ASSOCIES ABG

Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Toulouse

SAS ADENES

Société par actions simplifiée

Au capital de 8.881.469 Euros

SIREN 511709677

Siège social

18 rue Hélène François Missoffe

75017 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Apport d'actions consenti par la société à responsabilité limitée

LOUESSANN à la société par actions simplifiée ADENES

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société ADENES concernant l'opération d'apport d'actions, devant être consenti par la société LOUESSANN à la société ADENES, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du code de Commerce sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité du 3 juillet 2022 qui nous a été communiqué par mail par les conseils de la société bénéficiaire de l'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions sur la valeur des apports effectués selon le plan suivant :

- ✓ Présentation de l'opération et description des apports,
- ✓ Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
- ✓ Conclusion



1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte de l'opération

L'apport s'inscrit dans le cadre d'une opération plus vaste de réorganisation capitalistique qui permettra la prise de contrôle de la société Creativ'Services par la société ADENES. Cette opération est plus amplement détaillée au sein d'un protocole d'accord conclu entre les Parties dont nous n'avons pas eu connaissance.

1.2. Entités participantes à l'opération

1.2.1. Entité apporteuse : SARL LOUESSANN

La société LOUESSAN, SARL au capital de 260.270 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 792696387 et dont le siège social se situe Lieu-Dit Kerfissiec – 29680 ROSCOFF.

L'activité de la société consiste principalement en l'animation, la coordination, et la direction opérationnelle et générale des sociétés auxquelles la société est intéressée, directement ou indirectement, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction ou contrôle et la fourniture de toutes prestations de services et, plus spécialement de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres.

Le gérant est monsieur Johann LE BIHAN.

La société clôture son exercice social au 31 décembre.

1.2.2 Entité bénéficiaire de l'apport : SAS ADENES

La société ADENES est une société par actions simplifiée au capital de 8.881.469 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 511709677 et dont le siège social se situe 18 rue Hélène François Missoffe – 75017 PARIS.

La société a pour objet l'activité d'expertise et de conseil auprès des sociétés d'assurance, des entreprises et des particuliers, dans tous les domaines et en particulier les risques industriels,



les risques de particuliers professionnels entreprises, la responsabilité civile et la construction ; la formation professionnelle ; la prise de participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés exerçant ces mêmes activités ou dans des sociétés exerçant des activités connexes ou complémentaires, ou de nature à en faciliter l'exercice et la réalisation ; l'assistance, la fourniture de tous services administratifs, financiers, commerciaux, de direction ou de gestion aux sociétés du Groupe, aux Sociétés Listées et aux sociétés qui leur sont Affiliées, la conclusion de tous accords dans l'intérêt de ces sociétés ; la mise en place de tous réseaux et toutes organisations permettant à la société, aux sociétés du Groupe, aux Sociétés Listées et aux sociétés qui leur sont Affiliées d'exercer leurs activités, la gestion de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle dans l'intérêt de ces sociétés, la négociation et la conclusion de tous accords commerciaux dans l'intérêt et / ou pour le compte de ces sociétés ; l'achat, la prise à bail, la gestion locative ou autre, la revente de tous locaux et autres biens et droits immobiliers dans l'intérêt des sociétés du Groupe et des Sociétés Listées, et toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires de la société et des sociétés de son Groupe et des Sociétés Listées.

Son capital s'élève à 8.881.469 euros divisé en 8.881.469 actions de 1 euros de nominal, d'une seule catégorie.

La présidence est assurée par la société LAFAYETTE HOLDING, représentée monsieur Emmanuel VILLETTE.

La société ADENES clôture son exercice social au 31 décembre.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans le traité d'apport de titres de participations CREATIV'SERVICE dont nous avons reçu copie du projet, consenti par la société LOUESSANN à la société ADENES.

Elles peuvent se résumer comme suit.



1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

La société LOUESSANN fait apport à titre pur et simple à la société ADENES, sous les garanties ordinaires de fait et de droits, de 2.106 actions de la société Creativ'Services sur les 2.430 actions qu'elle détient.

Les titres apportés porteront jouissance à compter de la date de réalisation de l'apport avec l'ensemble des droits qui leur sont attachés.

La société Creativ'Services est une société par actions simplifiée au capital de 64.800 € divisé en 6.480 actions de 10 € de valeur nominale, dont le siège social est à Cormelles-le-Royal (14123) 7 bis, rue de Navarre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 810433003.

Elle a pour objet l'expertise automobile, de matériel industriel et agricole, pour le compte de constructeurs, de loueurs, d'assureurs, de particuliers et, de façon générale, pour tous professionnels ou particuliers ; la rédaction à titre habituel de rapports destinés à être produits à des tiers et relatifs à tous dommages causés aux véhicules à moteur ainsi qu'aux cycles et à leurs dérivés, notamment toutes opérations et études nécessaires à la détermination de l'origine, de la consistance, de la valeur de ces dommages et à leurs réparation ; la détermination de la valeur des véhicules terrestres à moteur ; les services associés à l'expertise automobile et compatibles avec l'exercice de la profession d'expert en automobile, telles que le définit le Code de la route (article L326-1 à L326-9) [...].

La présidence est assurée par la société LOUESSANN, représentée par M. Johann LE BIHAN.

La société clôture son exercice social au 31 décembre.

1.3.2. Conditions préalables

L'apporteur et les parties s'engagent à respecter les déclarations et garanties listées dans le projet de traité d'apport aux articles 8 et 9, notamment :

-



- En ce qui concerne la société Creativ'Services, la distribution de dividendes d'un montant de 400.000 € intervenue lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et une distribution de dividendes d'un montant de 500.000 € qui sera décidée par les associés avant la date de réalisation de l'apport, la mise en paiement s'effectuant au profit de l'apporteur pour les titres apportés.
- En ce qui concerne la société ADENES, la distribution de dividendes d'un montant de 9.926.093 € au profit de son associé unique intervenue le 3 juin 2022.

1.3.3. Conditions suspensives

Le présent apport est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Absence d'usage du droit de préemption des actionnaires et agrément de la société bénéficiaire en qualité de nouvel associé de la société Creativ'Services dans les conditions prévues par les statuts de cette dernière ;
- Réalisation préalable d'une augmentation de capital de 5 € dans la société ADENES par création de 5 actions d'une valeur nominale de 1 € ;
- Détention des titres apportés par la société LOUESSANN à la date de réalisation de l'apport ;
- Mainlevée des nantissements grevant, le cas échéant, les titres apportés. Les titres apportés devront être libre de tous engagements, garanties et obligations quelconques vis-à-vis des tiers à la date de réalisation de l'apport ;
- Etablissement d'un rapport par le commissaire aux apports désigné par l'associé unique de la société ADENES sur l'appréciation de la valeur des titres apportés ;
- Approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération par l'associé unique de la société bénéficiaire et réalisation de l'augmentation corrélative du capital social de cette société ;



- Acquisition par la société bénéficiaire, par voie de cession, de 1.944 titres de la société Creativ'Services détenus par les associés de Créativ'Services, et ce dans les conditions et conformément au Protocole ;

L'ensemble des conditions suspensives ci-dessus devront être réalisées au plus tard le 31 juillet 2022. A défaut le traité deviendra caduc, sans indemnité à la charge ou en faveur de l'une quelconque des Parties.

1.3.4. Rémunération de l'apport

L'apport en nature de 2.106 actions de la société Creativ'Services par la société LOUESSANN est rémunéré par l'attribution en pleine propriété à son profit de 467.446 actions nouvelles de la société ADENES d'un montant nominal de 1 euros.

Ces actions seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société ADENES avec jouissance dès leur émission.

1.3.5. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les titres apportés par la société apporteuse sont évalués selon une méthodologie « marché ».

1.4.2. Description de l'apport

Les actions apportées de la société Creativ'Services sont valorisées à un montant unitaire de 5.522,530864 €. La valorisation de 100% des titres apportés, soit 2.106 actions s'élèvent donc à 11.630.450 €.



2 – DILIGENCES & APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires d'après la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

S'agissant des valeurs d'apports, nos diligences ont consisté à :

- ✓ Prendre connaissance des entités, du contexte juridique et économique de l'opération,
- ✓ Consulter les documents juridiques relatifs à l'opération,
- ✓ Apprécier la valeur des apports.

Nous avons notamment :

- ✓ Pris contact avec les conseils des sociétés concernées pour obtenir les éléments d'information qui nous paraissaient utiles. Ils nous ont transmis les documents comptables et juridiques pris en compte pour la valorisation des titres ;
- ✓ Examiné les documents ayant servi de base à la valorisation des actions de la société Creativ'Services ;
- ✓ Nous avons obtenu une confirmation de Monsieur Johann LE BIHAN.

2.2 Appréciation de la valeur des apports :

Nous avons pris connaissance des derniers comptes annuels consolidés de la société Creativ'Services arrêtés à la date du 31 décembre 2021.

La valeur des apports est basée sur une transaction intervenant antérieurement à l'opération d'apport et concernant les parties à l'opération de réorganisation capitalistique. Nous constatons donc que l'évaluation de la société Creativ'Services appliquée au présent apport de titres fait référence à une valorisation préalablement agréée par les Parties et présente dans le protocole.



A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur globale des apports de la société LOUESSANN pris dans leur ensemble.

3 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous concluons que la valeur des apports en nature s'élevant à 11.630.450 euros n'est pas surévaluée et est, en conséquence, au moins égale au montant de l'augmentation de capital à réaliser dans la société bénéficiaire de l'apport majorée de la prime d'émission.

A Toulouse, le 12 juillet 2022

AUDITEURS ASSOCIES ABG

Commissaire aux apports

Bertrand VAYSSADE

